

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

12 February 1992

Doc. 6576

MOTION FOR A RESOLUTION

**on Europe's contribution to the fight against
hunger and to the development of the most
disadvantaged regions¹**

presented by Mr FOURRÉ and others

1. One of the Council of Europe's goals is the strengthening of North-South co-operation and the peaceful reduction of the excessive inequalities between North and South.

2. At the same time, factors which could lead to a major crisis exist, showing that certain Third World countries "lack" the necessary support to cope with this crisis.

3. Indicators relating to the food, social provisions, health and education are worsening — meaning a death sentence on millions of people each year and a plunge by several hundred million human beings into unacceptable living conditions.

4. The role of the Council of Europe member states in the internal development of the poorest countries is thus becoming essential.

5. Consequently, the Assembly considers that:

i. all the Council of Europe member states have a duty of solidarity with the most disadvantaged countries;

ii. the process of development assistance must be continued and improved through the addition of a new pillar to co-operation policy, namely local development implemented particularly through the involvement of non-governmental or local parties, grouped and jointly funded, with a contractual procedure at several levels;

iii. this process is intended to:
— ensure a speedy reduction in mortality;

1. Referred to the Committee on Economic Affairs and Development; and the Committee on Agriculture, for opinion: Reference No. 1777 (Standing Committee, 11 March 1992).

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

12 février 1992

Doc. 6576

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**relative à la contribution de l'Europe à la lutte
contre la faim et pour le développement
des régions très défavorisées¹**

présentée par M. FOURRÉ
et plusieurs de ses collègues

1. Parmi ses objectifs, le Conseil de l'Europe vise le renforcement de la coopération Nord-Sud et la réduction pacifique de l'excès d'inégalités entre le Nord et le Sud.

2. Parallèlement, des facteurs de crise majeure existent et montrent que certains pays du tiers monde « manquent » des soutiens nécessaires pour faire face à cette crise.

3. Les indicateurs de la situation alimentaire, sociale, sanitaire et éducative se dégradent — ce qui signifie la condamnation à mort de millions de personnes chaque année et l'enfoncement de plusieurs centaines de millions d'êtres humains dans des conditions de vie inacceptables.

4. Le rôle des Etats membres du Conseil de l'Europe dans le développement intérieur des pays les plus pauvres devient alors essentiel.

5. En conséquence, l'Assemblée considère:

i. que l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe a un devoir de solidarité envers les pays les plus défavorisés;

ii. qu'il faut poursuivre et valoriser le processus de l'aide au développement en introduisant un nouveau pilier de la politique de coopération: le développement local mis en œuvre en particulier, grâce à l'entrée en jeu d'acteurs non gouvernementaux ou de terrain, groupés et cofinancés, avec une procédure de contractualisation à plusieurs niveaux;

iii. que ce processus est destiné à:
— assurer une réduction rapide de la mortalité;

1. Renvoyée à la commission des questions économiques et du développement; et à la commission de l'agriculture, pour avis: Renvoi n° 1777 (Commission Permanente, 11 mars 1992).

— create the conditions for guaranteed food supplies;

— make it possible to take account simultaneously of all fundamental needs;

— foster the long-term ability of the population to take responsibility for its own development;

iv. outline agreements defining the respective roles of states and civil societies from North and South must also be promoted;

v. a European fund for development assistance must be set up, initially based on endowments from Council of Europe member states, to be used each year for this kind of programme;

vi. management of these responses, verification of the conditions, communications, monitoring and financial control would be the responsibility of a body such as a European agency for survival and development, bringing together representatives of the states and the other parties, arrangements for which remain to be defined.

— créer les conditions de la sécurité alimentaire;

— permettre la prise en compte simultanée de l'ensemble des besoins fondamentaux;

— favoriser durablement l'accès de la population à la responsabilité de son propre développement;

iv. qu'il faut favoriser également des accords-cadres articulant les rôles respectifs des Etats et des sociétés civiles, du Nord et du Sud;

v. qu'un fonds européen destiné à l'aide au développement doit être créé d'abord à partir de dotations des Etats membres du Conseil de l'Europe consacrées chaque année à ce type de programmes;

vi. que la gestion de ces réponses, la vérification des conditions, la communication, le suivi et le contrôle financier devraient être assumés par un dispositif du type «Agence européenne pour la survie et le développement», associant les représentants des Etats et des autres partenaires, selon des modalités à définir.

Signed: *Signé:*

Fourré, Pistre, Koehl, Dhaille, Iwinski, Scheer, Gjørv, Baarveld-Schlaman, Pahtas, Hardy, Thyraud, Bohl, Bassinet, Worms, Hunault, Ruffy